

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUIRA

DAIRA DE BECHLOUL

COMMUNE D'EL ESNAM

Avis d'attribution **Provisoire de marché**

NIF : 098410025091625

Conformément aux dispositions des articles 65, 161 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le **président de l'assemblée populaire communal d'el esnam** informe l'ensemble des soumissionnaires ayants participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales (3^{ème} fois) publié aux quotidiens nationaux : **الجزائر الجديدة**, le 19/08/2025 et **EL HAYET EL ARABIYA**, le 19/08/2025 et le site électronique **الجزائر مباشر** en arabe le 21/08/2025 et **L'ESPOIR LIBRE** en français le 21/08/2025 et BOMOP relatif au projet suivant :

Réhabilitation de la route reliant RN5-polyclinique jusqu'à oued zaiane sur 1350 ML

Qu'après analyse des offres effectuée le 01/09/2025 conformément aux critères des choix des soumissionnaires fixés par le cahier des charges, le marché est attribué provisoirement selon le tableau suivant :

Désignation projet	L'entreprise	NIF	montant de la soumission	montant de la soumission après correction	Délai de réalisation	Critères de choix
<i>Réhabilitation de la route reliant RN5-polyclinique jusqu'à oued zaiane sur 1350 ML</i>	EGTPH OUICHER RACHID Draa el mizane w tizi ouzou	164151000512151015 01	13.920.620,00	13.784.365,00	(60) jours	Qualifiée technique-ment et moins disant

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont tenus de se rapprocher auprès du bureau des marchés publics de la commune d'el esnam , au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et le site électronique.

Les soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours auprès de la commission des marchés publics de la commune d'el esnam à compter de la première publication du présent avis.